

Projet éolien des Genévriers Courtempierre, Gondreville et Treilles en Gatinais

Groupe de Travail Participatif n° 4

Compte-Rendu



Le lundi 1^{er} février 2021

SOMMAIRE

1. Introduction
2. Les présents au quatrième groupe de travail participatif
3. Eléments de présentation
4. Les échanges/questions
5. Les prochaines étapes du projet

1. Introduction

Après un an et demi de concertation, les développeurs éoliens VSB Energies Nouvelles et Intervent peuvent faire le bilan de la démarche de concertation engagée auprès des habitants et des riverains.

Avec le soutien du cabinet de concertation Mazars, plusieurs forums d'informations, ateliers et visite de parc éolien ont permis ainsi de répondre aux questions et attentes des administrés.

La création de trois groupes de travaux participatifs a ensuite été l'occasion d'échanger sur des aspects plus détaillés du projet éolien permettant :

- Une communication sur les résultats des études et des retombées économiques
- Des informations sur les aspects techniques de l'éolien
- Un travail autour de plusieurs scénarios d'implantation des éoliennes
- Des échanges sur les mesures d'accompagnement du projet

Ces différentes rencontres et interactions ont permis de **co-construire un projet alliant les contraintes techniques, environnementales, foncières et sociales du projet.**

Suite aux différentes études menées par VSB Energies Nouvelles et Intervent ainsi que la prise en compte des remarques des participants lors des différents groupes de travail, les deux développeurs sont aujourd'hui en mesure de proposer une implantation tenant compte des contraintes et observations de chacun.

2. Les présents au quatrième groupe de travail participatif

Le groupe de travail participatif a réuni 11 participants dont :

- CARRIGNON Joël, habitant de Corbeilles
- LELIEVRE Monique, habitante de Courtempierre
- JENAR Corinne, habitante de Courtempierre
- JENAR Arnaud, habitant de Courtempierre
- DUGUE Philippe, habitant et conseiller municipal à Courtempierre
- SIMON Yves, habitant de Sceaux du Gâtinais,
- GASGNON Xavier, exploitant à Courtempierre et adjoint à Préfontaines,
- NOUE Sébastien, exploitant à Courtempierre
- CHERON Didier, habitant de Courtempierre et Président de l'AFR de Courtempierre
- BARNAULT Philippe, habitant de Gondreville
- GIBAULT Didier, habitant et Maire de Courtempierre

L'équipe Intervent et VSB Energies Nouvelles :

- MULLER Steve, chef de projet éolien Intervent
- GUILLAUME Laurent, chef de projet éolien VSB Energies Nouvelles
- GUIBERT Béatrice, chargée de territoire VSB Energies Nouvelles

3. Eléments de présentation

Intervent et VSB Energies Nouvelles sont revenus sur les servitudes réglementaires, les contraintes techniques et les sensibilités environnementales et sociales qui ont permis la construction de la zone d'étude.

✓ Les servitudes réglementaires

- Servitudes de l'aviation civile et militaire.
- Eloignement réglementaire de 500 mètres autour de chaque habitation.
- Zone tampon de part et d'autre des axes routiers et des lignes électriques haute tension.
- Eloignement par rapport au faisceau de l'Armée.

✓ Les contraintes techniques

- Prise en compte des infrastructures d'irrigation agricole.
- Utilisation aux mieux des chemins agricoles existants.
- Respects des inter distances nécessaires entre les éoliennes et entre rangées d'éoliennes par rapport au vent dominant.

✓ Sensibilités environnementales

- Sensibilités paysagères.
- Sensibilités naturalistes : flore et habitats naturels, avifaune, chiroptères et faune terrestre et aquatique.

✓ Sensibilités sociales

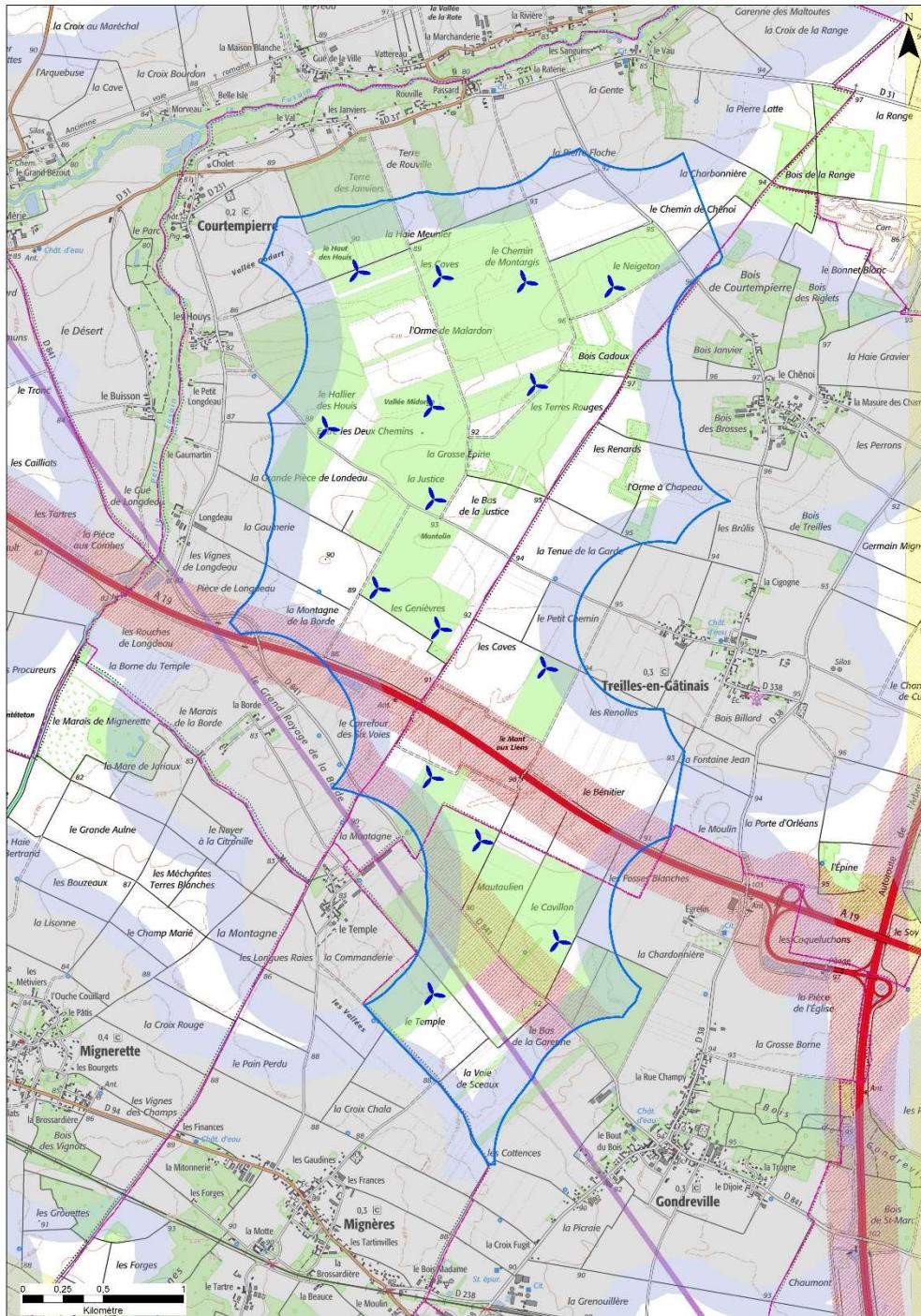
- Les échanges lors des différents groupes de travail avec les habitants et riverains de la zone d'étude ont mis en avant un souhait général de s'éloigner au-delà des 500 mètres réglementaires. Intervent et VSB Energies Nouvelles ont ainsi décidé de s'éloigner davantage des habitations. Une zone d'éloignement supplémentaire de 220 mètres a donc été mise en place sur la zone d'étude, l'éolienne la plus proche se trouvant donc à environ 720 mètres des habitations.
- Accords des propriétaires et exploitants des parcelles et des accès concernés.

L'accumulation de toutes ces servitudes, contraintes et sensibilités a permis de déterminer une zone d'étude restreinte dans laquelle Intervent et VSB Energies Nouvelles ont pu étudier de façon plus précise la position, le nombre et les modèles d'éoliennes.

Les éoliennes envisagées seront de même gabarit, choisies entre trois constructeurs européens (Enercon, Vestas et Nordex). Elles ont à ce jour une puissance nominale allant entre 5 et 5,7 MW, avec une hauteur en bout de pale à la verticale de 200 mètres et de 120 mètres au moyeu.

L'implantation du parc éolien est présentée avec un total de 15 éoliennes :

- 10 sur le territoire de Courtempierre
- 2 sur le territoire de Treilles en Gâtinais
- 3 sur le territoire de Gondreville.



Afin de pouvoir se rendre compte de l'impact du parc visuellement sur l'environnement, plusieurs photomontages ont été présentées à différents points de vue sur les trois communes.

4. Les échanges/questions

Les participants font remarquer qu'il est un peu difficile de se repérer sur la carte présentée.

Intervent/VSB Energies Nouvelles : La zone est effectivement très grande et les parcelles paraissent assez petites. Il faut se repérer par rapport aux autoroutes et aux bourgs des communes. Le mât de mesures de vent posé au milieu de la zone permet aussi de se repérer.

→ **L'éloignement supplémentaire de 220 mètres est-il un avantage pour obtenir les autorisations ?**

Intervent/VSB Energies Nouvelles : En effet, plus nous nous éloignons des habitations, plus nous réduisons le risque de nuisances, cet éloignement volontaire est apprécié par les services instructeurs.

→ **Les trois types d'éoliennes présentées sont soit allemande ou danoise, n'y a-t-il pas de constructeurs Français ?**

Intervent/VSB Energies Nouvelles : Sur des modèles d'éoliennes de ce type de gabarit, il n'y a pas de constructeurs Français. Il existe d'autres constructeurs étrangers mais nous avons fait le choix de travailler qu'avec des constructeurs (turbiniers) européens.

Il existe bien un constructeur Français, Poma LeitWind mais il plutôt spécialisé dans les éoliennes de plus petites tailles.

Concernant les 3 constructeurs, une partie des pièces composant les éoliennes sont fabriquées en France, comme les systèmes de roulement à billes.

→ **La hauteur des éoliennes est-elle importante pour la production ?**

Intervent/VSB Energies Nouvelles : La production va dépendre de trois caractéristiques :

- Les vitesses du vent (le mât de mesures du vent installé sur le site enregistre les vitesses et les orientations du vent depuis mars 2018).
- La hauteur des éoliennes : la vitesse du vent augmente en fonction de la hauteur.
- La longueur des pales : plus la surface balayée par les pales est grande plus l'énergie captée sera importante et augmentera donc la production d'électricité.

A titre d'information, 17% c'est l'augmentation de la taille des éoliennes ces 10 dernières années alors que leur capacité de production a augmenté de 200%.

→ **La couleur des éoliennes est-elle réglementée ?**

Intervent/VSB Energies Nouvelles : Oui, la réglementation exige que les couleurs des éoliennes soient situées dans les domaines du blanc et du gris définies précisément par des RAL (unité des couleurs). le RAL de couleur est réglementé en France. Il en existe principalement 5, tous de couleur blanche.

Concernant les photomontages, Intervent et VSB Energies Nouvelles rappellent que les prises de vue et les photomontages qui en découlent doivent respecter des caractéristiques précises.

Ils doivent représenter une vue réaliste et sont réalisés à partir d'un logiciel reconnu par l'administration. Les dossiers éoliens contiennent au moins 60 photomontages réalisés à partir de points de vue définies par l'étude paysagère en fonction de la sensibilité du paysage.

Parmi cet ensemble de photomontage, Intervent et VSB Energies Nouvelles rappellent que certains ont été réalisés à partir des points de vue demandés par le groupe de travail.

VSB Energies Nouvelles et Intervent rappellent également qu'un site Internet avait été créé par Mazars et que celui-ci a été remplacé par un nouveau site reprenant toutes les démarches de concertations (compte-rendu). Il présente les bilans des études, des informations générales sur l'éolien et sera alimenté régulièrement avec les conclusions des études du projet et permettra de répondre à toutes les questions des habitants.

L'adresse du nouveau site est : <https://www.eoliennes-des-genevriers.com/>

➔ ***Quand et comment se déroule l'instruction du dossier de demande d'autorisation ?***

Intervent/VSB Energies Nouvelles : Nous prévoyons de déposer en préfecture la demande d'autorisation, dite environnementale au cours du premier semestre 2021. Suite à ce dépôt, comme pour tous les projets éoliens, l'administration nous demandera des compléments plus ou moins long à apporter (études à compléter, photomontages supplémentaires, ...).

Une fois que l'administration estimera le dossier complet, il sera ensuite étudié par les services instructeurs. La phase d'enquête publique sera ensuite ouverte afin de recueillir les avis de la population et des communes limitrophes.

➔ ***Y a-t-il eu des sensibilités environnementales d'identifiées sur la zone d'étude ?***

Intervent/VSB Energies Nouvelles : Les bureaux d'étude n'ont relevé aucune sensibilité environnementale rédhibitoire. Concernant le volet naturaliste, le projet devra respecter quelques espèces d'oiseaux, de chiroptères et de plantes. Au niveau paysager, seule l'église de Treilles en Gatinais est classée.

➔ ***J'ai vu dans un reportage que les éoliennes pouvaient être arrêtées à cause du bruit, est-ce vrai ?***

Intervent/VSB Energies Nouvelles : Oui, c'est possible si elles dépassent le seuil acoustique réglementaire.

C'est pour cela que l'on réalise des études prévisionnelles acoustiques afin d'estimer les émergences acoustiques que les éoliennes pourraient produire. Si le seuil acoustique réglementaire n'est pas respecté, une réduction de la puissance (bridage) de certaines éoliennes selon certaines vitesses et directions de vent sera nécessaire afin que la réglementation soit respectée.

➔ ***Y aura-t-il des fouilles archéologiques sur le site ?***

Intervent/VSB Energies Nouvelles : On peut y être soumis lors de l'instruction administrative du dossier, pour le moment aucune demande ne nous a été faite.

Si cela devait arriver, des fouilles d'archéologies préventives devront être réalisées par l'INRA (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives), à nos frais, avant le début du chantier qui sera alors simplement retardé.

➔ ***Les éoliennes sont-elles toutes raccordées entre-elles ?***

Intervent/VSB Energies Nouvelles : Oui, en effet elles sont toutes raccordées de manière souterraine, jusqu'aux postes de livraison électriques présents sur le site. L'électricité est ensuite acheminée par ENEDIS, à nos frais, jusqu'au poste source le plus proche, probablement à Villemadeur.

La demande de raccordement des postes de livraison électrique du projet jusqu'au poste source à ENEDIS sera faite une fois le projet autorisé.

➔ ***L'autoroute est-elle un problème pour le raccordement ?***

Intervent/VSB Energies Nouvelles : Non.

➔ ***Les éoliennes sont garanties combien de temps ?***

Intervent/VSB Energies Nouvelles : Elles sont garanties entre 20 et 25 ans par tous les turbiniers. Les contrats d'achats des éoliennes inclus la maintenance.

➔ ***Les communes percevront-elles des retombées financières liées à ce parc éolien ?***

Intervent/VSB Energies Nouvelles : Oui, en effet, les communes percevront un ensemble de taxes :

- la TFBP (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties)
- l'IFER (Impôt Forfaitaire des Entreprises de Réseau) à hauteur de 20%
- la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)

Elles sont toutes payées par les développeurs.

➔ ***En ce qui concerne les mesures d'accompagnement, que pouvez-vous proposer ?***

Intervent/VSB Energies Nouvelles : Les mesures sont nombreuses et nous avions par le passé déjà évoqué ensemble quelques pistes.

Un soutien des développeurs pour le financement de projets communaux en lien avec la transition énergétique est également possible.

Ces options seront à discuter avec les Maires et les élus des trois communes.

5. Les prochaines étapes du projet

VSB Energies Nouvelles et Intervent souhaitent proposer une nouvelle réunion de travail au cours de l'année 2021 afin de présenter les mesures d'accompagnement qui pourront être mises en place.

Le dossier de demande d'autorisation environnemental pour le projet sera déposé au cours du 1^{er} semestre 2021. Comme depuis 2 ans, VSB Energies Nouvelles et Intervent assureront une communication régulière de l'avancement du projet à travers la diffusion de lettre et réunions d'informations et une mise à jour régulière du site internet.